



Ventes de packs de produits de marques existantes, sous ma propre marque

Par **Gaara**, le **04/11/2024** à **11:31**

Bonjour,

Dans le cas d'un business e-commerce, j'ai pour information qu'il est possible de vendre des packs de produits de marques existantes sous sa propre marque.

Par exemple : J'ai un produit de la marque A et un produit de la marque B. Sans modifier l'emballage d'origine des produits ni le branding, je réunis ces deux produits dans un même carton (le dit pack). J'appose ma propre marque sur le carton pour le revendre sous ma propre marque.

De ce que j'ai compris, le fait de réunir ces deux produits de marques différentes dans un même pack à pour effet de créer un nouveau produit. Ce qui me donnerait la possibilité de vendre ce nouveau produit sous ma propre marque.

Question 1 : Cette pratique est-elle bien légale / permise / autorisée ?

Question 2 : Si tel est le cas, me faut t'il ou pas l'autorisation de la marque à vendre leur

produits sous cette forme ?

Merci de vos réponses